



Le Courrier

du retraité du CHER

N° 86
Janvier 2022

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

EDITORIAL

Nous espérons que ce bulletin vous trouvera en bonne santé ainsi que vos proches.
Où en est-on en ce début d'année 2022 ?

Jamais nous n'avons subi comme retraités autant de coups : perte régulière du pouvoir d'achat des pensions, augmentations de la CSG, mesures fiscales augmentant les impôts, sous indexation des pensions qui se poursuit... L'augmentation considérable des dépenses contraintes, celle des mutuelles vont accroître les difficultés. Des régressions que le *Courrier du retraité* a largement développées.

La dégradation des services publics s'accélère. Le gouvernement profite de la pandémie depuis bientôt 2 ans pour continuer son œuvre de casse : hôpitaux, sécurité sociale, diminution des ressources des collectivités territoriales, privatisations... La loi 2022 de financement de la protection sociale ne peut qu'aboutir à une santé au rabais quand elle impose à la sécurité sociale une ponction de plus de 130 milliard d'euros pour contribuer au remboursement de la dette sociale ; les retraités doivent être mis à contribution.

L'abandon de la loi « grand âge » est un scandale supplémentaire qui va frapper notamment les personnes en situation de perte d'autonomie.

Continuant son offensive contre les retraites, le gouvernement martèle que des mesures sont indispensables pour les « sauver » et avance un nouveau recul de l'âge de départ, la fin des régimes spéciaux et un rapprochement des régimes du public et du privé.

Avec la FGR-FP, malgré la pandémie qui a pu compliquer les mobilisations, les retraités ont continué à être dans l'action. Ils agissent notamment dans le cadre du Groupe des 9 qui depuis huit ans regroupe des forces syndicales et associatives : vous trouverez dans les pages suivantes les actions menées depuis septembre 2021 et celles prévues dans les mois à venir.

Dans les mois qui viennent auront lieu les élections présidentielle et législatives. Elles se préparent dans un climat nauséabond, largement entretenu par le gouvernement, pour en cacher les véritables enjeux. Quelle place des retraités dans la société ? Quelles propositions pour le pouvoir d'achat et l'emploi qui sont au centre des préoccupations des citoyens ? Quelle répartition des richesses créées ? Quel système de santé et de protection sociale ? Quels services publics ? Quel statut pour les fonctionnaires ? Quel avenir pour le système scolaire en train de se déliter ? Mais aussi quelle démocratie ? Et bien d'autres questions qui engagent notre avenir.

La FGR-FP tire sa force de ses adhérents : qu'ils adhèrent à un des syndicats ou associations de la fédération ou qu'ils soient adhérents directs à celle-ci. La désorganisation due à la pandémie a pu perturber la ré-adhésion et l'adhésion de collègues. Vous trouverez en page 2 un bulletin avec le barème des cotisations.

A toutes et tous, bonne année 2022
A bientôt dans les actions prévues

Le Bureau de la FGR-FP 18
Le 27 janvier 2022

Sommaire	
Page 1 Editorial	Annexe 1 Motion de la CE nationale (25-26 janvier)
Page 2 Adhésions Cotisations	Annexe 2 Lettre ouverte au président Macron
Page 3 Bilan d'activités du 1er trimestre	Annexe 3 Communiqué de presse (Protection Sociale Complémentaire)
Page 4 Actions à venir CDCA	

ADHÉSIONS - COTISATIONS 2022

Adhérents à un syndicat ou une association (exemple : ARFEN) qui adhèrent à la FGR-FP : votre cotisation est comprise dans votre cotisation syndicale ou celle de votre association qui reversent une part de cette cotisation à la FGR-FP.

N'oubliez pas de leur verser votre cotisation.

Adhérents directs,

Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à renouveler votre adhésion pour 2022 en réglant votre cotisation suivant le barème ci-dessous (cotisation inchangée)

Pension mensuelle brute	Cotisation plus abonnement
Jusqu'à 1100 €	19,40 €
De 1101 € à 1270 €	27,10 €
De 1271 € à 1390 €	32,20 €
De 1391 € à 1610 €	40,50 €
De 1611 € à 1840 €	45,00 €
De 1841 € à 2080 €	53,00 €
De 2081 € à 2880 €	59,80 €
Au-delà de 2880 €	70,10 €

Libeller votre chèque à l'ordre de :

FGR-FP Section du CHER

Transmettre votre chèque avec le coupon ci-dessous à la trésorière :

Danielle LASSOUS

29 rue du 1^{er} régiment d'Artillerie

18000 BOURGES



NOM : Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone : Courriel :@.....

- Déclare vouloir ré-adhérer à la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique en 2022
- Accepte de recevoir nos informations par Internet : oui / non

Date :

Signature :

Comment être rapidement prévenu des actions organisées dans le département ? Notamment lorsqu'elles sont décidées avec des délais très courts (par exemple les rassemblements du 27 janvier dernier) ?

Comment être rapidement au courant des prises de position de la FGR-FP nationale (par exemple les communiqués de presse), le *Courrier du retraité* demande des délais de publication assez longs ?

La solution : avoir une adresse mèl. N'hésitez pas à nous la communiquer.

Nom.....Courriel :@.....

A transmettre à Jacques Vrain : 121 rue de Lazenay Bourges. Courriel : j.vrain@orange.fr

Le COVID n'a pas freiné l'activité de la FGR-FP 18

(même s'il l'a rendue parfois plus difficile)

Petit bilan depuis la rentrée 2021

* **1^{er} octobre** : 4 rassemblements à l'appel du groupe des 9 dans le cadre d'une action nationale.

400 manifestants dans le département (Bourges, Vierzon, St Amand, St Florent).

A Bourges une « exposition » (plus de 60 « affiches revendicatives ») des retraités place de l'Europe.

Intervention devant l'ancienne Maison de la culture

Thème général : *Bien vivre sa retraite, une exigence*
Pouvoir d'achat, défense de la Sécu, droit à la santé, une loi pour le droit à l'autonomie, défense des services publics,...

Audience auprès du préfet qui a reconnu la réalité et l'importance des problèmes des retraités et n'a pas cherché à défendre les positions gouvernementales



* **23 novembre** : réunion de la « Régionale d'automne » de la FGR-FP Centre à St Avertin

2 participants du Cher : Claude Guénot et Jacques Vrain

Thèmes abordés :

- la situation nationale et régionale, actions
- les problèmes de démographie médicale
- projet de « grande Sécu » et les complémentaires santé
- question salariale et pouvoir d'achat
- situation dans les hôpitaux dans le Centre



* **2 décembre** : manifestation nationale à Paris à l'appel du *Groupe des 9* et du *Pôle des retraités de la Fonction publique* pour l'augmentation immédiate des pensions, la défense de notre système de santé et de retraite, la défense et le développement des services publics, la défense de nos libertés individuelles et collectives.

Vingt mille manifestants à Paris
Plus de 60 participants du Cher dont une douzaine d'adhérents de la FGR-FP.

* Avec d'autres organisations syndicales, la FGR-FP 18 s'est associée à de nombreuses actions pour la défense des hôpitaux du département.

Actions depuis début janvier et à venir

Lettre ouverte au Président de la République (voir annexe 2)

27 janvier : la FGR-FP s'est associée aux manifestations des organisations syndicales (CGT, FO, FSU, Solidaires, organisations de jeunesse,...) pour les salaires et les pensions mais aussi pour la Sécurité sociale toujours menacée. Plus de 650 manifestants dans le Cher (selon le Berry Républicain).

Début février : campagne en direction de la presse notamment sur la question de la protection sociale complémentaire (voir le communiqué en annexe 3)

24 mars : manifestations dans chaque région.

Discussions intersyndicales en cours sur les modalités de cette action.

Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

* **5 Octobre** s'est tenu le colloque annuel du CDCA (celui d'octobre 2020 n'avait pas pu se tenir à cause du Covid). Le thème débattu : *La pandémie... et après ?*

Renouvellement du CDCA

* **13 octobre** : réunion de la Commission Exécutive pour désigner le représentant de la FGR-FP 18 au CDCA. Claude Guénot a été désigné, Michel Denechaud qui y a représenté la FGR-FP pendant plusieurs années ne souhaitait pas se représenter.

Deux autres adhérentes de la FGR-FP 18 siègent dans la formation des personnes âgées du CDCA mais au titre de la FSU.

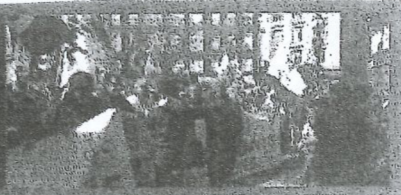
* **14 Décembre** : première réunion plénière du CDCA consacrée à son installation, l'élection des deux bureaux (personnes âgées et personnes en situation de handicap) et liste des commissions envisagées:

vie sociale – colloque et forum – communication – EHPAD – maintien à domicile, accessibilité et habitat – lieux de vie

* **La prochaine réunion plénière** aura lieu vers la mi-mars : répartition dans les différentes commissions et règlement intérieur



**FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS
DE LA FONCTION PUBLIQUE**
20, rue Vignon — 75009 PARIS
Tél.: 01 42 47 80 13
www.fgrfp.org





Communiqué de presse FGR-FP sur la protection Sociale Complémentaire

Le protocole sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC) a fait l'objet d'un accord majoritaire dans la Fonction Publique d'Etat. Le gouvernement a décidé d'étendre l'ANI (Accord National Interprofessionnel) aux actifs en finançant à 50 % l'adhésion obligatoire à une complémentaire de santé.

Initialement exclus de la Protection Sociale Complémentaire, les retraité.e.s de la Fonction Publique d'Etat rentrent cependant dans cet accord sur la base de cotisations volontaires et plus élevées. Leur cotisation à leur départ en retraite doublera Elle augmentera ensuite régulièrement en fonction de leur âge jusqu'à 75 ans.

La FGR-FP constate que la volonté gouvernementale, malgré les aménagements obtenus, ne varie pas : les retraité.e.s devront financer en grande partie leur protection sociale en matière de santé, de prévoyance et de perte d'autonomie.

La FGR-FP exprime son désaccord quant au traitement différencié entre actifs et retraité.e.s ainsi que son exigence d'égalité de prestations pour tous les agents.

La FGR-FP estime que l'Etat employeur doit prendre en charge les cotisations de ses agents retraité.e.s dont il assure le paiement de la pension qui constitue salaire continué.

La FGR -FP rappelle aussi son attachement au couplage entre prévoyance et santé.

La prévoyance n'est pas pour l'heure traitée dans cet accord.

Plus globalement, cet accord nous questionne sur l'avenir de la Protection Sociale et de la Sécurité Sociale. Cette réforme ne doit en aucun cas aboutir à une régression des protections.

La FGR-FP, par les actions du 27 janvier et du 24 mars, poursuit sa mobilisation affirmant ainsi l'engagement déterminé des retraité.e.s pour une Protection Sociale confortée dans ses financements et sa fonction de solidarité.

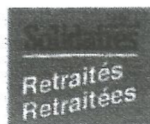
PARIS, LE 28 janvier 2022

FGR-FP

20, Rue Vignon

75009 Paris

Tel : 01 47 42 80 13 mël : Secretariat@fgrfp.org



Paris le 17 janvier 2022

Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Nous venons de franchir le seuil de l'année 2022, la dernière de votre mandat. Il y a bientôt 5 ans, vous preniez un engagement en qualité de candidat (lettre du 18 mars 2017) : « Je protégerai le pouvoir d'achat des personnes retraitées. Nous ne toucherons pas au niveau des pensions ». Force est de constater qu'une fois élu, vous avez emboîté le pas de vos prédécesseurs en accélérant la cadence ! Hausse de 25% de la CSG, gel de la revalorisation des pensions deux années de suite puis sous indexations manifestes particulièrement pour 2021 à un moment où l'inflation galopante affecte durement et durablement des produits de base comme l'énergie, l'alimentation, les transports, ... qui correspondent à des dépenses contraintes. Les pensions sont ainsi en retard sur l'évolution des prix et plus encore sur celle des salaires et ce alors que les profits des plus riches augmentent. Nous n'oublions pas les propos de membres de votre gouvernement contre les personnes retraitées jugées nanties à 2.000 € mensuels les mesures touchant au montant des APL. Pourtant, dans notre pays, plus de 5 millions de personnes retraitées connaissent des difficultés monétaires, et plus d'un million d'entre elles se situent sous le seuil de pauvreté et depuis 2014, le pouvoir d'achat des retraités a fortement diminué, de près d'un mois de pension par an !

La pandémie a révélé les failles de notre système de santé (résultat de politiques régressives successives) qui ont eu des conséquences fatales pour nombre de personnes âgées privées des soins hospitaliers requis. Nous ne voyons pas les améliorations promises en lits, personnels et matériels ; c'est même à des nouveaux reculs que nous assistons. Ce recul ne se manifeste pas seulement dans la santé mais dans tous les Services Publics. Fermeture systématique des services de proximité et fracture numérique ont pour résultat l'isolement et la solitude des retraités et personnes âgées. S'il est pourtant un domaine à renforcer, c'est bien le Service public notamment de santé à même de prendre en charge, en proximité, les besoins des populations.

L'abandon de la loi « Grand âge et Autonomie » que votre gouvernement présentait comme une des « mesures phares » de votre quinquennat, confirme le peu d'intérêt que vous portez aux personnes âgées. L'urgence est pourtant, là encore, reconnue par l'expertise d'organismes officiels. Les manques en personnels, en établissement comme à domicile et les restes à charge insupportables continueront de plonger des personnes âgées et leur famille dans la détresse. Les personnels et l'encadrement dénoncent régulièrement cette situation. C'est indigne d'un pays qui refuse aux plus fragiles ce qu'il accorde généreusement aux plus fortunés pour accroître leur richesse. Il s'agit au contraire de promulguer une loi ambitieuse, à la hauteur des demandes et des attentes.

Dans votre lettre du 18 mars 2017, vous vous engagez à « valoriser [le] rôle indispensable [des retraité-e-s] dans la société » mais vous avez toujours refusé de nous recevoir et vous n'avez jamais eu le moindre mot contre les scandaleuses campagnes de « stigmatisation contre les vieux ». L'absence de ministère dédié est la preuve du mépris vis-à-vis des 17 millions de personnes retraitées que nous représentons.

En 2021, la réponse des personnes retraitées a été claire : à l'appel de nos organisations, elles ont manifesté, en dépit de la pandémie, à trois reprises : le 31 mars, le 1^{er} octobre et le 2 décembre où 25.000 personnes dans la rue à Paris ont exprimé colère et revendications. Les alertes de nos organisations ont été nombreuses auprès des Préfectures, des élus, des ARS et dans les quelques lieux de représentation où nous siégeons, CDCA et HCFEA...

Aujourd'hui, en janvier 2022, nos organisations continuent d'exiger la suppression de l'augmentation de la CSG pour toutes les pensions, leur indexation sur l'évolution des salaires, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis 2014 et l'attribution des pensions de réversion sans conditions de ressources ni d'âge.

La retraite est un droit lié au statut d'ex salarié, ce n'est pas une prestation sociale. Les personnes retraitées n'attendent pas de la compassion mais une vraie justice sociale permettant de vivre dignement

Pour les neuf organisations de retraité-e-s :

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)
 Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)
 Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)
 Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)
 Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)
 Jacques Fogliarini (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)
 Roger Perret (Ensemble & solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)
 Michel Denieault (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)



Motion votée CEN 25 et 26 janvier

Après les manifestations départementales du 1^{er} octobre, la manifestation nationale du 2 décembre, initiée par le Groupe des 9 et à laquelle a appelé le Pôle des retraités, a été un succès. Elle a rassemblé plus de 20 000 manifestant.es sur le triptyque revendicatif : augmentation des pensions - santé et autonomie - services publics.

La pandémie perdure dans un contexte, où avec le variant omicron, le risque de désorganisation de l'économie est bien réel. La dégradation de la situation de l'hôpital s'accélère, entre épuisements et démissions pour les personnels, entre déprogrammations d'opérations et fermetures de lits pour les usagers, qui se voient imposer le forfait « urgences ».

Avec sa méthode très verticale, le gouvernement se retrouve dans une impasse et opte pour une obligation vaccinale de fait par la coercition, sans assumer la responsabilité du choix qui lui incombe. Il ne se donne pas les moyens d'atteindre au mieux l'objectif de vaccination par exemple avec les populations des quartiers "périphériques" ou des zones rurales éloignées. Il ne s'engage pas non plus dans la levée des brevets ni dans une politique solidaire avec les pays les plus pauvres.

En exacerbant les divisions et les peurs au sein de la société, il met à profit le contexte sanitaire pour mieux dérouler son agenda libéral, en poursuivant diminution et suppression d'impôts pour le patronat et les riches et la « réforme » de l'assurance chômage en contrôle social culpabilisant pour les salarié.es. Cela lui permet aussi de masquer ses démissions concernant les décisions incontournables à prendre contre le réchauffement climatique, pour les relocalisations des productions industrielles et agricoles en France. Et loin de promouvoir la paix, il ne renonce pas aux ventes d'armes, surtout à des pays non démocratiques.

La perspective des prochaines élections présidentielles et législatives en France est dominée par une droite « décomplexée » et par les thèses nauséabondes des extrêmes droites. Il est important qu'une alternative progressiste, féministe, sociale et écologique se traduise par un projet politique prenant en compte les questions de pouvoir d'achat, d'emploi, d'accès aux soins, qui préoccupent majoritairement les citoyen.nes, et qui reprenne nos revendications. La situation mondiale, caractérisée par la montée des forces autoritaires et fascistes, et des replis identitaires exploitant les tensions et nourrissant les conflits, comporte aussi des nouvelles encourageantes. C'est le cas en Inde avec la victoire des paysans pauvres contraignant, le gouvernement de Modi nationaliste et fondamentaliste à abandonner sa réforme agricole libérale. Notons aussi la victoire du candidat progressiste au Chili mettant fin à des décennies d'héritage de Pinochet et de dictature.

FONCTION PUBLIQUE :

De 2017 à 2021, la perte de pouvoir d'achat des pensions s'élève de 4,5 % à 5,4 % selon leur montant (moins ou plus de 2000 €), soit une perte de 2 à 3 semaines de pension par an. Malgré une inflation mesurée à 2,8% en 2021, l'augmentation des pensions au 1^{er} janvier 2022 est seulement de 1,1 %. Déconnecté de l'augmentation réelle des prix, le mode de calcul aggrave la paupérisation des retraité.es. L'inflation, annoncée comme conjoncturelle, risque de perdurer et d'entraîner un accroissement d'une perte durable du pouvoir d'achat des retraité.es et de son décrochage par rapport à celui des actif.ves.

La pandémie met en évidence les dommages de la pseudo-modernisation et de la dématérialisation excessive, conséquence de la suppression des services publics de proximité, dont nous avons pourtant tant besoin.

.../...

PROTECTION SOCIALE :

Le gouvernement a décidé d'étendre l'ANI (Accord National Interprofessionnel) aux actives de la Fonction publique en proposant de financer à 50 % l'adhésion obligatoire à une complémentaire santé. L'accord soumis aux organisations syndicales réserve aux retraités des cotisations volontaires et plus élevées. De plus, la prévoyance est renvoyée à une « négociation » ultérieure. La voie choisie n'a pas changé : loin de toute solidarité intergénérationnelle, c'est aux retraités de financer en grande partie leur protection sociale en matière de santé et de prévoyance, comme de perte d'autonomie.

La politique gouvernementale fragilise notre Sécurité Sociale : assèchement de ses recettes par les exonérations de cotisations sociales de moins en moins compensées, montée en puissance de la CSG et transfert indu de la « dette COVID ». Ce budget contraint vise à réduire les prestations de santé et les capacités hospitalières publiques. La couverture des besoins de santé ne cesse de se dégrader. L'Etat renforce sa tutelle sur la gouvernance de la Sécurité Sociale.

Le rapport sur la « grande sécu » présenté par le Haut Conseil de l'Avenir de l'Assurance Maladie devrait pouvoir permettre le débat. La FGR FP y défendra **notre revendication du « 100% sécu »**.

Il est urgent d'engager un débat avec toutes les forces syndicales et progressistes sur l'avenir de la protection sociale.

FISCALITE :

Après le « quoi qu'il en coûte » qui s'élève à 240 milliards, c'est, avec le regain de la pandémie, le « quoi qu'il arrive », avec des reconductions de mesures antérieures plus ciblées pour un premier montant de 40 milliards d'euros.

Au mois de septembre dernier, on pouvait espérer un redémarrage de l'économie et une réduction du déficit pour 2022. Cela ne serait probablement atteint qu'en 2023. La hausse des prix (2,8% en 2021) pourrait atteindre 3 % et plus, eu égard à la tendance inflationniste. Les salariés et les retraités, particulièrement les plus défavorisés, en subiront directement toutes les conséquences.

Le budget pour 2022 et les mesures prises ultérieurement sont toujours une réponse favorable aux entreprises et aux plus fortunés (niches fiscales, diminution des impôts, ISF non rétabli). En revanche, l'augmentation du taux de rémunération du livret A reste en deçà de l'inflation. Face à l'indécence des riches dont la fortune s'est encore accrue de manière insupportable pendant la pandémie, le récent rapport d'Oxfam souligne l'aggravation d'injustices scandaleuses.

En cette période hivernale et de pandémie renouvelée, la justice sociale et fiscale doit être au rendez-vous pour les retraités, les salariés et les plus démunis.

ACTION

La manifestation nationale du 2 décembre a permis aux retraités de se faire entendre, mais pas forcément d'être écoutés !

La FGR-FP a appelé à la réussite de la mobilisation interprofessionnelle sur les pensions, les salaires et l'emploi du jeudi 27 janvier.

Le Groupe des 9 a décidé de poursuivre son action, notamment :

- par l'envoi d'une adresse solennelle au Président de la République, rappelant les promesses du candidat Emmanuel Macron (maintien du pouvoir d'achat, loi « Grand Âge », ...) et son bilan contradictoire.
- par l'expression, de nouveau, des revendications des retraités avec des manifestations dans le cadre régional, le 24 mars 2022.

La FGR-FP, composante du G9 et du Pôle des retraités, prendra toute sa place dans ces initiatives à tous les niveaux.